

O.J.S.S : Office de la Jeunesse, des Sports et des Services

214 rue de l'église

60370 Berthecourt



CalLEN Matias

214 rue de l'église

60370 - Berthecourt

06.87.98.26.49/ ojss@outlook.fr

Objet : Demande de sponsoring/ Projet de partenariat

Madame, Monsieur

L'O.J.S.S est une association proposant au public et à ses adhérents des activités sportives et culturelles ainsi qu'un service à domicile d'aide à la personne. Nous avons pour projet de multiplier les sections sportives, les activités culturelles ainsi que développer notre service d'aide à la personne.

Ainsi nous cherchons le soutien d'entreprises, commerces, ou structures locales qui pourraient nous aider et nous accompagner dans la réussite de nos objectifs ; soit sous la forme d'aide financière, soit sous forme de dons en matériel. En effet notre besoin principal est le renouvellement et l'apport de matériel nouveau pour encadrer et développer la pratique sportive des jeunes (plus de sports différents, plus de matériel...).

Nous afficherons évidemment votre logo, votre nom, ou votre slogan sur tous nos supports de communication (dossier de partenariat, flyers, articles de presse, photos, page Facebook, affiches, banderoles lors des événements etc). Sachez que tout don donnera lieu une exonération d'impôts à hauteur de 60%.

Nous espérons vous compter parmi nous pour cette année 2021 et sommes à votre disposition pour vous présenter ce projet plus en détails lors d'un prochain rendez-vous si vous le jugez nécessaire.

Dans l'espoir que vous soyez sensible à cette demande, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Matias Callen – Président Association

Dossier de Partenariat - 2021

O.J.S.S : Office de la Jeunesse, des Sports et des Services



Contact :

Matias Callen – Coordinateur Secteur

Adresse : 214 rue de l'église 60370 Berthecourt

E-mail : ojss@outlook.fr

Téléphone : 06.87.98.26.49

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ojss.asso?fref=ts>

Exemple de partenaires



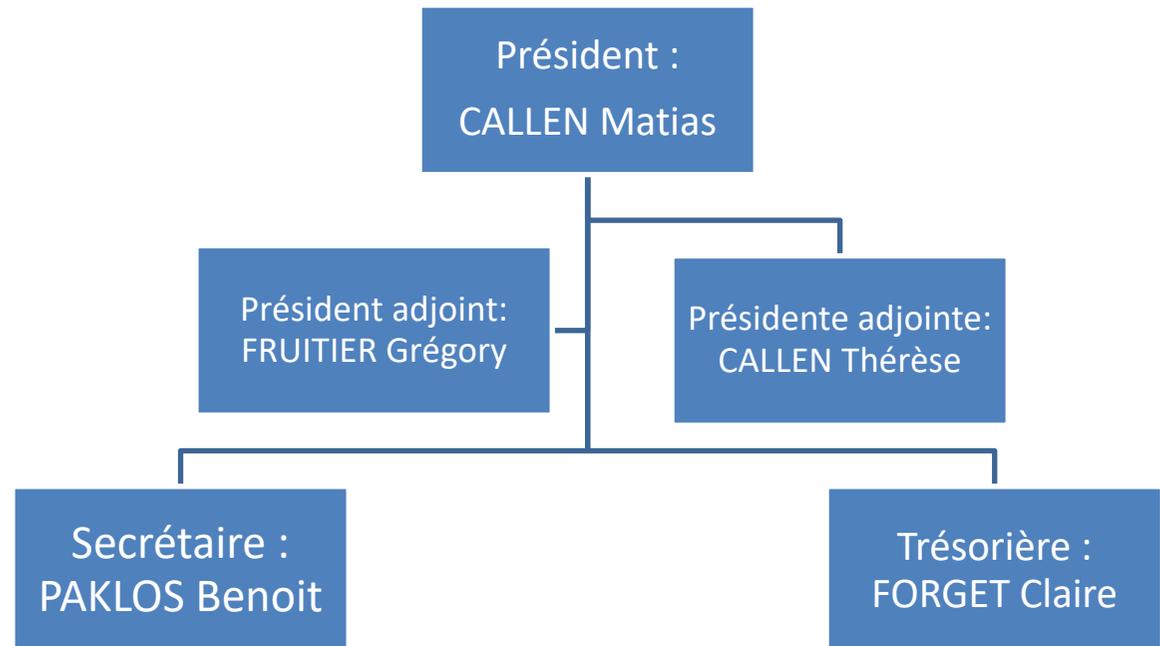
Présentation de l'association

Historique de l'Association :

L'équipe actuelle de l'O.J.S.S. s'est constituée en 2009, avec la création de la première association : « A la force du Sport ». Celle-ci a organisé la pratique du Futsal (football en salle) pour les jeunes de l'Oise pendant un an. Le succès de l'association a donné envie à ses bénévoles de fonder un nouvel organisme, cette fois ci plus diversifié.

Nouveau nom, nouvel objet et surtout nouvelles perspectives, l'association s'appelle désormais O.J.S.S depuis 2011 (Office de la Jeunesse, des Sports, et des Services).

Organigramme de l'O.J.S.S :



Présentation de l'O.J.S.S et de son projet

Caractère et objectifs du projet :

L'O.J.S.S porte un projet social, sportif et culturel auprès des Isariens. Nous pensons que les interactions sociales et l'accès à la culture sont indispensables à l'éducation des enfants ; tout comme l'éducation par le sport, qui véhicule des valeurs ludiques, de solidarité, de travail, mais aussi de respect. Ainsi des actions sociales, sportives et culturelles ont déjà eu lieu, organisées par l'association.

Le développement de notre projet nous permettrait donc d'améliorer et de multiplier ces actions, afin d'être toujours plus efficaces et présent auprès des jeunes, ainsi que d'étendre notre champ d'action au plus grand nombre.

Notre savoir faire :

Agrémentée par le « Ministère de la Jeunesse des Sports », l'O.J.S.S possède l'autorisation et les compétences nécessaires pour encadrer les enfants (à partir de 6 mois), ainsi que pour les faire pratiquer toute activité sportive.

Présentation de l'O.J.S.S et de son projet

Nos actions :

L'O.J.S.S organise et propose :

NOS ACTIONS



EVENEMENTS

- SPORTIF
- CULTUREL



SECTION

- SPORTIVE
- SEJOUR



INSERTION

- ACCUEIL DE TIG (Travaux d'intérêt général)
- INFORMATION (orientation professionnelle avec Service civique)



SERVICE

- SERVICE A LA PERSONNE
- LOCATION DE MATERIEL EVENEMENTIEL

Devenez partenaire de l'O.J.S.S !

Tous les membres de l'association sont très motivés par ces nouveaux projets.

Pour nous aider à les réaliser, devenez partenaire/sponsor de l'O.J.S.S !

Nos besoins :

- Nous avons besoin de matériel sportif afin de mieux encadrer les enfants lors de nos activités physiques et sportives et surtout, de diversifier les disciplines proposées !
- Nouer un partenariat financier avec vous afin de nous permettre d'acheter du matériel pour les enfants
- Venez vous associer à l'O.J.S.S et recevez en contrepartie des avantages pour votre commerce/entreprise !

Pourquoi nous soutenir, pourquoi devenir partenaire ?

- Associez-vous à une cause sociale, culturelle et sportive, **pour l'éducation et l'épanouissement de nos enfants**
- Profitez-en pour améliorer **votre image, votre visibilité et votre rayonnement dans votre zone de chalandise** (zone d'influence économique). Nos actions sont en majorité dans l'Oise : Profitez ainsi des **retombées presse**. Un à plusieurs articles paraissent dans la presse régionale à chacune de nos actions. Nous citons votre nom/entreprise et vous remercions de nous avoir aidés à mener à bien notre projet ! Vous avez la possibilité de gagner des clients !
- **Profitez du système de défiscalisation à 60% !** Pour un partenariat de 100 euros, 60% (soit 60 euros) seront déduits de vos impôts. Ainsi vous ne déboursez que 40 euros.

Pourquoi nous soutenir, pourquoi devenir partenaire ? (suite)

- **Développez votre communication interne :** Venez participer avec nous aux événements, rencontrez les jeunes et les membres de l'association. Développez une cohésion et une solidarité entre les salariés de votre entreprise ! En un mot, faites du « Team Building ».
- **Apparaissez sur tous nos supports de communication :** En plus des articles de journaux, apparaissez (logo, slogan, adresse...) sur nos flyers (**distribués dans de nombreux commerces et entreprises de Picardie, vous assurant de toucher une large population de prospects, et de potentiels futurs clients**). Mais aussi sur nos photos et notre page Facebook. Vous apparaitrez également sur la page de garde de ce dossier sponsoring, distribué à une centaine de commerces et entreprises (grandes ou petites).



N° 11580*03
DGFIP

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entrepris e d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur	
Nom :	Prénoms :
Adresse :	
Code postal	Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :
 euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....